Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SALARIAL 2018

Nos revendications

2018 est une année négative pour le pouvoir d'achat dans la Fonction publique : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation retraite, report du calendrier PPCR, hausse de la CSG avec des modalités de compensation dégressives de fait à compter de 2020.

La CFDT a dénoncé toutes ces mesures et voté contre les décrets d'application.

La CFDT, avec l'ensemble des autres organisations syndicales (à l'exception de FO qui avait refusé de s'associer au courrier commun), a obtenu que le rendez-vous salarial 2018 (pour les mesures qui s'appliqueront à compter de 2019) soit avancé au mois de juin (au lieu de l'automne) avant les arbitrages budgétaires.

Désormais, il faut du contenu : il est temps que le travail et l'investissement professionnel de l'ensemble des agents publics soient reconnus!

Ne pas jeter sur la voie publique.
CFDT - Service Information Communication - Mars 2018.

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les propositions de la CFDT

Mesures générales

Au cours de ce rendez-vous salarial, la CFDT demandera que des mesures générales (augmentation de la valeur du point ; attribution uniforme de points d'indice, suppression du jour de carence), bénéficiant à l'ensemble des agents, soient prises.

Elle rappellera aussi que les dispositions du protocole PPCR visaient à l'amélioration des déroulements de carrière de tou.te.s et que certains textes ne sont toujours pas parus ! Cette revalorisation des grilles se doublait d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières, entre autres par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

L'égalité professionnelle

La concertation, qui doit déboucher sur une négociation, est engagée entre le Gouvernement et les organisations syndicales pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la CFDT, l'objectif est clair : arriver à l'égalité réelle le plus rapidement possible, ce qui passe aussi par des engagements budgétaires de la part des employeurs. Dès le rendez-vous salarial du mois de juin, la CFDT exige que le Gouvernement s'engage concrètement :

- par des mesures sur l'amélioration des grilles de rémunérations des filières féminisées qui sont en décalage défavorable par rapport aux corps et cadres d'emplois traditionnellement plus masculins ; en mettant en œuvre des critères objectivables sur les compétences requises, certains corps et cadres d'emplois devront être requalifiés (catégorie A-type pour la filière sociale, catégorie B pour les aides-soignantes et auxiliaires de soins,…)
- par des mesures portant sur les déroulements de carrière en améliorant notamment les ratios de promotion pour rattraper les retards de carrière des femmes ;
- par des mesures portant sur des rattrapages des écarts constatés entre les femmes et les hommes sur les montants indemnitaires et par le refus du mérite individuel, source d'inéquités constatées entre les femmes et les hommes.

Ne pas jeter sur la voie publique.
CFDT - Service Information Communication - Mars 2018.

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La protection sociale complémentaire

La CFDT rappellera que le Gouvernement a accepté d'ouvrir le chantier de la participation financière des employeurs à la protection complémentaire en santé et prévoyance pour les agents publics. Le début des discussions sera effectif dans les prochaines semaines.

La CFDT exigera des engagements dès le prochain rendez-vous salarial de 2019.

La compensation de la hausse de la CSG

Le dispositif de compensation de la hausse de la CSG décidé par le Gouvernement est dégressif de fait à compter de 2020. Pour la CFDT, c'est inacceptable : les fonctionnaires n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter en dépit des annonces et promesses faites par le candidat Emmanuel Macron. Sans revenir sur les dispositions qui permettent à l'ensemble des agents de bénéficier de la compensation, le Gouvernement doit s'engager à ce que le montant de la compensation soit révisé au moins tous les ans, sinon tous les mois, pour tenir compte des changements de situation individuelle.

La CFDT demandera également une mesure corrective pour les agents qui jusqu'à présent ne bénéficiait d'aucune prime : la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice a pour conséquence l'apparition de la ligne « transfert primes-points »…qui annule ou amoindrit le bénéfice de la compensation. C'est inacceptable !

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les indemnités diverses

En 2017, Gérald Darmanin avait pris l'engagement de revoir très rapidement les indemnités kilométriques et lesfrais de mission. Engagement qu'il n'a pas tenu ! Soit il s'est engagé sans mandat, ce qui est particulièrement grave, soit la parole du Gouvernement ne peut faire l'objet d'aucune confiance.

Aujourd'hui, la CFDT exige des réponses claires sur la revalorisation des frais de mission et frais kilométriques pour l'usage du véhicule personnel dans le cadre des missions.

Nous rappelons que ces indemnités ne sont pas les seules dont nous exigeons la revalorisation : astreintes diverses, travail de nuit... sans oublier le temps de travail supplémentaire, ce qui implique aussi de revaloriser l'indemnisation des jours épargnés sur le CET, indemnisation qui n'a jamais été revue depuis 2009 ! Indemnisation dont la CFDT avait déjà dénoncé, il y a dix ans,les montants trop faibles : 65 euros pour la catégorie C, 80 euros pour la catégorie B et 125 euros pour la catégorie A.

Et enfin...

La CFDT demandera :

- la publication des textes nécessaires à la mise en œuvre de la GIPA pour 2018 ;
- la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo qui a fait l'objet d'un vote unanimement favorable en avril 2017 et pour laquelle aucun décret n'est encore paru.

AVEC LA CFDT, JE SUIS MOBILISÉ.E LE #22MAI POUR MON POUVOIR D'ACHAT

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

VOTRE CONTACT CFDT :

SYNDICAT DEFENSE MEDITERRANEE
Secrétariat Toulon : Barbara Belan – 04 22 42 50 17

TOULON : christine.ferrandiz@intradef.gouv.fr
DRAGUIGNAN : remi.bouteille@intradef.gouv.fr
MARSEILLE : cyrille.ballester@intradef.gouv.fr
ISTRES : eric.boldrini@intradef.gouv.fr

CFDT.FR

Ne pas jeter sur la voie publique.
CFDT - Service Information Communication - Mars 2018.